
Le réseau
des notaires
spécialisés
en droit
des affaires





1 NCE, LE RÉSEAU DES NOTAIRES SPÉCIALISÉS EN DROIT DES AFFAIRES

NCE Notaires Conseil d'Entreprise est une association loi 1901, créée le 25 septembre 2008 par un groupe de notaires passionnés et particulièrement investis auprès des chefs d'entreprise. Les notaires NCE appréhendent le conseil au chef d'entreprise sous l'angle transversal du droit de la famille, du droit des sociétés et de la fiscalité dans le respect de la déontologie et d'une charte de qualité. Le notaire agit en tant qu'arbitre et véritable tiers de confiance au service du monde de l'entreprise.

Plus de 200 études notariales réparties sur le territoire français.

L'association regroupe plus de 200 offices notariaux soit près de 600 notaires répartis sur tout le territoire français qui ont tous choisi de développer au sein de leur structure le droit des affaires et le conseil aux dirigeants. Ils se retrouvent autour de valeurs partagées par tous.



NOS MISSIONS

- **NCE a pour mission d'informer et de former les notaires** qui le souhaitent au droit des affaires. Pour cela, l'association est partenaire de formations dispensées au niveau nationale, notamment par le Conseil Supérieur du Notariat, mais propose également à ses membres des formations via des webinaires mensuels qui entrent dans le quota obligatoire de la formation continue des notaires. Ils permettent ainsi à leurs membres d'enrichir leurs connaissances mais aussi de suivre les évolutions juridiques et législatives.
- **NCE a également pour mission de mieux faire connaître ces compétences** au-delà du monde du notariat, et plus particulièrement auprès des dirigeants d'entreprise, quelle que soit la taille de la structure qu'ils dirigent. C'est dans cet objectif que l'association participe à de nombreuses rencontres, salons, conférences destinées aux chefs d'entreprise pour les sensibiliser au rôle de conseil que le notaire peut jouer.
- **Elle développe également ses propres initiatives:** colloque annuel sur une thématique en lien avec l'évolution de la profession, journées portes ouvertes permettant aux notaires et aux dirigeants de se rencontrer...
- Enfin, toujours pour promouvoir le droit des affaires, **NCE est à l'initiative de plusieurs campagnes et autres actions de communication** qui participent à la diffusion de ces messages auprès plus grand nombre et à la sensibilisation des dirigeants. L'association est également présente sur tous les réseaux sociaux.



NOS VALEURS

Les notaires NCE partagent les valeurs communes d'une véritable marque qui les orientent en permanence pour créer, entreprendre, décider et évoluer. Ce sont des chefs d'entreprise qui conseillent et soutiennent les chefs d'entreprise. Ils partagent un état d'esprit entrepreneurial et résolument tourné vers les nouvelles technologies de communication, et développent tous auprès de leurs clients une approche globale au cœur des interactions entre patrimoine professionnel et privé.

Des professionnels qui communiquent :

- en interne, au sein du réseau NCE pour faire circuler l'information et partager des compétences, l'entraide confraternelle.
- en externe : auprès de leur marché et de leur environnement pour sensibiliser le maximum d'acteurs aux compétences notariales en matière de droit des affaires.



UN RÉSEAU DE QUALITÉ

Les membres de NCE évoluent au sein d'un réseau de qualité, et tous sont engagés autour d'un ensemble de valeurs.

Le notaire NCE par sa formation, son expérience, ses compétences, son éthique et ses outils propres (acte authentique) peut et doit apporter une réponse spécifique et originale aux besoins des chefs d'entreprise et de leur entreprise.

Dans cette activité de conseil le notaire se doit de respecter ses obligations de probité, d'impartialité, d'objectivité et d'indépendance qui s'imposent naturellement à lui en tant qu'officier public et ministériel.

Adhérer à l'association NCE traduit une démarche volontaire du notaire et plus largement de son étude.

Objectif: cette démarche apportera à tous les membres du réseau les compétences et l'expertise nécessaires à un service. Pour les chefs d'entreprise, elle est un gage de qualité et d'excellence.



2 POURQUOI & COMMENT DEVENIR MEMBRE DE NCE

Être membre de NCE, c'est à la fois promouvoir la place du notaire aux côtés des dirigeants, en développant le droit des affaires au sein de son étude notariale, mais c'est aussi faire partie d'une communauté de professionnels qui partagent tout au long de l'année, et à différentes occasions, leurs expériences et leurs compétences.

L'association apporte également à ses membres un certain nombre de services : des formations régulières qui entrent dans le cadre de la formation annuelle obligatoire des notaires, un séminaire annuel, des conventions de partenariats entre notaires membres de NCE sur des dossiers particulièrement complexes qui demandent des compétences particulières etc...

NCE accompagne ses membres à la fois en initiant tout au long de l'année des rendez-vous qui permettent aux notaires faisant partie du réseau de se rencontrer et d'échanger, mais aussi en leur apportant des actions d'information ou de formation précieuses.

Les services apportés aux membres de l'association

- Faire partie d'un réseau national au maillage territorial fort partageant les mêmes valeurs.
- Bénéficier d'une communication nationale des notaires NCE à travers la promotion du rôle des notaires dans le monde de l'entreprise.
- Partager une identité commune.
- Se former sur des thèmes liés à l'entreprise par webconférences (agrément formation continue du Conseil Supérieur du Notariat). Les jeudis 8h30-9h30 : conférences axées sur la pratique professionnelle animées par des notaires pour les notaires avec l'intervention de professeurs d'université. Jusqu'à 18 h de formation/an.
- Revoir et télécharger les conférences et leur support.
- Utiliser la salle virtuelle de NCE pour organiser ses rendez-vous professionnels à distance.
- Utiliser le fonds documentaire en ligne.

- Bénéficier de l'entraide confraternelle à travers l'échange de bonnes pratiques et la collaboration inter-études via une plateforme collaborative.
- Bénéficier d'un soutien technique pour la rédaction d'actes ou de clauses spécifiques.
- Bénéficier d'un soutien au développement d'un service de secrétariat juridique des sociétés au sein de son étude.
- Bénéficier de l'accompagnement des labellisés NJE [plus d'informations sur NJE].
- Bénéficier de partenariats innovants (Legalstart, CNPA, etc.)



VOUS ÊTES INTÉRESSÉ ?

N'hésitez pas à nous contacter pour en savoir plus en envoyant un e-mail à l'adresse suivante : contact@notaires-nce.fr

Vous voulez adhérer ?

Il vous suffit de nous retourner le bulletin d'adhésion.



3

NCE, LA VOLONTÉ DE FAIRE CONNAÎTRE LES COMPÉTENCES DES NOTAIRES EN MATIÈRE DE DROIT DES AFFAIRES

L'une des missions de NCE est à la fois de promouvoir le droit des affaires au sein des études notariales, mais aussi de sensibiliser les dirigeants aux compétences des notaires. Pour cela, NCE initie régulièrement des actions de

communication, prend la parole dans la presse, et participe aux événements incontournables de la profession comme le Congrès des notaires de France ou d'autres salons spécialisés qui ont lieu un peu partout en France.

LES CAMPAGNES DE L'ASSOCIATION

NCE a lancé plusieurs campagnes à destination des notaires ou des chefs d'entreprise, sous forme de visuels percutants diffusés sur les réseaux sociaux.



NCE SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX

NCE est présente sur l'ensemble des réseaux sociaux, Facebook, LinkedIn, Instagram et Twitter. Cette communication permet à la fois d'informer les membres des actualités de l'association, de diffuser les messages et les campagnes et d'avoir une certaine notoriété dans le secteur.



NCE_notaires



NCE Notaires Conseils d'Entrepreneurs



NCE Notaires Conseils d'Entreprise



Notaires NCE

Nom: Prénom:

Né(e) le: Ville et département de naissance:

Profession (cochez): Notaire Collaborateur

Fonctions exercées⁽¹⁾:

Adresse professionnelle:

.....

N° tél.: N° mobile:

Adresse électronique:

Adresse(s) électronique(s) pour l'envoi des invitations aux webconférences (si différente(s)):

.....
.....
.....

Indiquez les coordonnées qui apparaîtront sur nos différents supports (application iPhone, site internet, etc.).

Téléphone:

URL de votre site internet:

Adresse électronique:

M./Mme, soussigné(e) déclare adhérer à NCE, avec effet au ___/___/20___, reconnaît avoir eu connaissance des statuts, du règlement intérieur de NCE (consultables sur <http://www.notaires-nce.fr/rejoindre-nce/adhesion-en-ligne/>) et des engagements du membre adhérent (ci- après), y adhérer et s'y soumettre par la présente adhésion et avoir parfaite connaissance du fait que les renseignements portés sur cette fiche sont destinés au fichier informatique de l'association, lequel sera déclaré à la Commission Informatique et Liberté suivant la Loi du 06.01.1978 (ceci implique que mon adresse pourra être publiée). Je m'engage dans cette adhésion pour une durée de trois années, renouvelables par période d'1 an.

⁽¹⁾ Président d'association, de Chambre, de Conseil Régional, membre d'un réseau monoprofessionnel, interprofessionnel, mono activité (Nôtel, Pharmétude...), délégué Régional à une fonction quelconque, membre d'un organisme volontaire de la profession...

ENGAGEMENTS DU MEMBRE ADHÉRENT

Promotion du Conseil au chef d'entreprise

Le notaire adhérent s'engage à contribuer à la promotion et au développement de l'activité notariale dans le domaine du Conseil au chef d'entreprise.

Développement des compétences et formation continue

Il s'engage à développer sa compétence personnelle dans ce domaine, notamment en participant aux journées de formation organisées par l'association. Il s'oblige à participer à un minimum de 5h de formation via la plateforme de webconférence.

Représentation de l'association

Il s'oblige à consacrer le temps nécessaire aux missions nationales et locales susceptibles d'être confiées aux membres de l'association, par les instances de la Profession et par le Conseil d'Administration de l'association dans le cadre de la promotion de l'association, du Notariat et de l'acte authentique auprès des chefs d'entreprise.

Vie de l'association

- Il s'engage à participer à la demande du Conseil d'administration à la vie de l'association afin d'en assurer sa pérennité et son développement.
- Il s'oblige à être présent à chaque assemblée générale. En cas d'empêchement dûment motivé, il s'oblige à en informer préalablement le Conseil d'Administration.

Missions nationales

Il s'oblige à participer aux manifestations nationales (Salon des Entrepreneurs ou autres) dès lors que sa présence serait nécessaire pour assurer la représentation de la Profession, sur demande des instances de celle-ci.

Missions locales

- Il s'oblige à soutenir la participation des instances locales de la profession (Chambre, Conseil Régional) aux manifestations susceptibles de valoriser le rôle du notariat vis à vis du chef d'entreprise, et notamment dans le cadre des manifestations destinées à être reprises en région (Loi de finances, etc.)
- Il s'engage à promouvoir auprès de ses clients, de ses partenaires habituelles et de ses instances l'association NCE. A cet effet, il s'engage à proposer d'intervenir auprès de la Chambre ou du Conseil Régional afin de présenter l'association, son intérêt pour la profession et pour chaque confrère, et à mettre en place à la demande de ses instances les outils permettant son développement.
- Il s'engage à utiliser dans ses correspondances (courrier, e-mail, présentation) les visuels fournis par l'association à cet effet et à afficher un visuel de NCE dans sa salle d'attente.
- Il s'oblige à soutenir l'organisation par les instances locales de la profession d'au moins une journée annuelle de formation destinée aux confrères dans les domaines du conseil au chef d'entreprise, et y participer, s'il en est requis.
- Il s'oblige à soutenir la mise en place de réunions régulières entre confrères en vue de favoriser l'activité de conseil au chef d'entreprise
- Et d'une manière générale, il s'oblige à faire connaître aux instances locales et aux Confrères les actions menées via l'association, et les moyens mis en œuvre pour servir la Profession, au titre de l'activité de Conseil au Chef d'Entreprise.

COTISATION

Paiement annuel au prorata du trimestre d'inscription

Si vous adhérez :

- Du 01/01 au 31/03 • vous réglez la cotisation annuelle entièrement : **1200 €HT soit 1440 € TTC**
- Du 01/04 au 30/06 • vous réglez 3 trimestres : **900 HT soit 1080 € TTC**
- Du 01/07 au 30/09 • vous réglez 2 trimestres : **600 HT soit 720 € TTC**
- Du 01/10 au 31/12 • vous réglez 1 trimestre : **300 HT soit 360 € TTC**

Paiement trimestriel (avec engagement de 12 mois)

300 € HT soit 360€ TTC

Vous devez vous acquitter du trimestre en cours (une facture acquittée vous sera envoyée à réception du paiement). Pour information, trimestre 1 : du 01/01 au 31/03 - trimestre 2 : du 01/04 au 30/06 - trimestre 3 : du 01/07 au 30/09 - trimestre 4 : du 01/10 au 31/12

Je joins à mon envoi une photo (portrait) que j'accepte expressément de voir numériser - ou j'envoie par mail (contact@notaires-nce.fr) une photo type portrait au format image -, et figurer dans le registre des membres de l'association.

Le: À:

Signature:

Règlement par :

- Chèque bancaire à l'ordre de : « NCE » à envoyer à NCE | Multiburo Business Center, 27 rue Maurice Flandin 69444 Lyon Cedex 3
- Virement : IBAN : FR76 1820 6000 0465 0487 0313 018 - BIC/SWIFT : AGRIFRPP882
- Prélèvement automatique (remplir le mandat SEPA ci-joint et joindre un RIB)

